

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 007
SECRET/293/Add.1
31 juillet 1985

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste XVIII - Afrique du Sud

Addendum

La Mission permanente de l'Afrique du Sud a fait parvenir au secrétariat la communication suivante en date du 22 juillet 1985.

La délégation de l'Afrique du Sud et la délégation de l'Australie ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XVIII - Afrique du Sud. Les résultats de ces négociations sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé pour la délégation de
l'Afrique du Sud

Signé pour la délégation de
l'Australie

13 mai 1985

RESULTATS DES NEGOCIATIONS ET DES CONSULTATIONS ENGAGEES AVEC
LE GOUVERNEMENT DE L'AUSTRALIE AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII
EN VUE DE LA MODIFICATION OU DU RETRAIT DE CONCESSIONS
REPRISES DANS LA LISTE DE L'AFRIQUE DU SUD

Modifications apportées à la Liste XVIII - Afrique du Sud

A. Concession à retirer

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit consolidé dans la Liste actuelle
ex 97.06	Articles et engins pour les jeux de plein air, la gymnastique, l'athlétisme et autres sports, à l'exclusion des articles du n° 97.04 Balles de cricket	10%

C. Abaissement de droits consolidés dans la Liste actuelle

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit consolidé dans la Liste actuelle	Taux de droit qui doit être consolidé
ex 73.15	Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux n ^o 73.06 à 73.14 inclus: Fil en acier inoxydable	3%	Exempt

D. Nouvelles concessions sur des positions ne figurant pas dans la Liste actuelle

Numéro de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droit actuellement en vigueur	Taux de droit qui doit être consolidé
ex 84.52	Machines à calculer; machines à écrire dites comptables, caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation: Machines à écrire dites comptables, machines à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation	5%	5%